

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47	<i>Membres en fonction :</i> 47	<i>Membres présents :</i> 34	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 10	<i>Absent(s) :</i> 3	<i>Pouvoir(s) :</i> 0
---	---------------------------------	------------------------------	---------------------------------	----------------------	-----------------------

Date de convocation : 22 septembre 2015

Vote(s) pour : 34
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 septembre 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-09-28-BD-15 :

ZAC ' Pôle Santé-Innovation de Mercy ' - Approbation du compte-rendu financier annuel à la collectivité.

Rapporteur : Monsieur Richard LIOGER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le traité de concession d'aménagement relatif à l'aménagement de la ZAC du Pôle Santé Innovation de Mercy signé en date du 20 février 2012 et ses avenants,

VU la délibération du Syndicat d'Aménagement du Site de Mercy du 2 juin 2010 approuvant le bilan de la concertation et approuvant le dossier de création de la ZAC de Mercy,

VU la délibération du Syndicat d'Aménagement du Site de Mercy du 13 octobre 2011 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC du Pôle Santé-Innovation de Mercy,

VU la délibération du Syndicat d'Aménagement du Site de Mercy du 14 décembre 2011 approuvant la Concession d'Aménagement avec la Société Publique Locale (SPL) SAREMM,

VU la convention financière en date du 8 août 2013,

VU l'arrêté préfectoral n°2013-DCTAJ/1-010 du 26 mars 2013 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre et plus particulièrement son article 12 portant dissolution du Syndicat d'Aménagement du site de Mercy (SASM) à compter du 1^{er} janvier 2014 par application de l'article L. 5216-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la note de conjoncture produite par la SAREMM,

CONSIDERANT que la SAREMM doit fournir chaque année un compte-rendu financier annuel à la collectivité,

APPROUVE le compte-rendu financier annuel de la ZAC « Pôle Santé-Innovation de Mercy », arrêté au 31 décembre 2014, tel que présenté à l'annexe jointe à la présente et dont les principaux chiffres clés sont les suivants :

Réalisation au 31 décembre 2014 TTC	Reste à réaliser	Bilan global actualisé TTC	% de réalisation	% de réalisation de l'année précédente
-------------------------------------	------------------	----------------------------	------------------	--


Dépenses	10 847 476 €	10 946 156 €	21 793 632 €	50	46
Recettes	7 652 548 €	15 082 300 €	22 734 848 €	34	25

NB : la différence entre les dépenses et les recettes figurant au Bilan Global actualisé correspond à l'incidence TVA restant à charge de l'opération, compte tenu de la TVA encaissée sur les recettes et de celle supportée sur les dépenses. Le bilan global actualisé est équilibré en dépenses hors taxes et en recettes hors taxes à 19 823 246 euros.

RAPPELLE la participation inchangée du concédant, Metz Métropole, à hauteur de 888 626 € qu'il est prévu de verser à la fin de la concession.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 septembre 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



CR 0010 MM POLE SANTE INNOVATION DE MERCY

Concession - Constaté TTC - Arrêté au 31/12/2014

Intitulé	Bilan		Nouveau Bilan		Fin 2013	2014	Réalisé	2015	2016	2017	2018	2019	Au delà
	HT	TTC	HT	TTC									
M2 REDEVANCE PYLONE	183 231	230 136	191 934	230 136	55 089	39 202	94 291	32 107	32 107	32 107	24 000	12 282	3 741
M3 INDEMNISATION ASSURANCE		135 538	135 538	135 538		138 538	138 538	-3 000					
M9 DIVERSES RECETTES	103 725	150 594	136 160	150 594	124 055	26 539	150 594						
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 084 304	4 315 956	4 084 304	4 315 956	-4 393 833	1 198 905	-3 194 928	198 093	609 474	-113 363	1 129 084	165 123	2 086 833
AMORTISSEMENTS													
N ETAT TVA		231 652	231 652	231 652	219 258	219 258	231 652						
N1 TVA A DECAISSER		4 084 304	4 084 304	4 084 304	12 394	219 258	231 652						
O AVANCE REMBOURSABLE		4 084 304	4 084 304	4 084 304	1 330 000	1 954 305	3 284 305						
O2 METZ METROPOL		4 084 304	4 084 304	4 084 304	1 330 000	1 954 305	3 284 305						
P EMPRUNT EN COURS													
P1 EMPRUNT EN COURS													
N CREDIT TVA REMBOURSER		65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000						
N2 CREDIT TVA REMBOURSER		65 000	65 000	65 000	65 000	65 000	65 000						
O AVANCE REMBOURSABLE		4 084 305	4 084 305	4 084 305	1 330 000	1 954 305	3 284 305						
O1 METZ METROPOL		4 084 305	4 084 305	4 084 305	1 330 000	1 954 305	3 284 305						
P EMPRUNT EN COURS													
P2 EMPRUNT EN COURS													
FINANCEMENT													
TRESORERIE													
TVA sur dépense					384 391	90 688	475 078	281 673	691 027	572 317	1 101 397	630 496	992 462
TVA sur recette					296 995	301 964	598 960	63 245	415 551	95 351	240 450	95 380	1 402 665
TVA sur financement					52 606	-219 258	-166 652						
TVA période													
TVA déclarée (CA3)													
Dépenses TTC					9 995 919	851 556	10 847 476	480 795	220 379	30 692	218 412	62 515	688 093
Recettes TTC					5 602 086	2 050 461	7 652 548	697 288	1 747 934	660 325	304 145	394 378	6 939 894
Amortissements					12 394	219 258	231 652						
Provisions					1 398 000	1 398 000	1 398 000						
Clientèles					6 898 000	4 194 305	10 892 305						
Fournisseurs					7 569 896	3 163 404	10 733 301	26 093	139 028	572 107	390 861	586 291	800 000
Trésorerie					-751 790	265 914	265 914	15 759	409 354	-118 910	529 280	-470 902	-630 494
TRESORERIE PERIODE													
TRESORERIE CUMUL													
SUIVI RESULTAT													
HORS RESULTAT													

POLE SANTE INNOVATION DE MERCY

Note de conjoncture année 2014

- I. Objectifs et historique de l'opération
- II. Programme de l'opération
- III. Etat d'avancement, réalisations de l'exercice 2014
- IV. Bilan et synthèse des éléments financiers
- V. Evolutions notables des postes du bilan
- VI. Perspectives 2015
- VII. Propositions de décisions à acter par le concédant

I - OBJECTIFS ET HISTORIQUE DE L'OPERATION

Constitution du SYNDICAT d'AMENAGEMENT DU SITE DE MERCY

La **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE** a par délibération en date du 29 septembre 2003 décidé d'acquérir les terrains et bâtiments militaires du site de MERCY sis sur les territoires d'ARS LAQUENEXY et de PELTRE afin de permettre l'implantation du nouvel hôpital de METZ.

Les Communes d'ARS LAQUENEXY et de PELTRE étant respectivement membres de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE** et de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL SAINT PIERRE**, ces deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ont décidé d'initier ensemble une opération globale d'aménagement en vue de l'implantation :

- d'un pôle hospitalier regroupant le CHR et la Maternité
- d'un pôle d'activités et d'équipements d'accompagnement,
- d'un pôle d'activités tertiaires et de services.

Cette opération globale de 58 hectares a fait l'objet d'un arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) en date du 22 juin 2007.

L'aménagement du site consiste notamment à réaliser un programme d'équipements important composé essentiellement d'équipements d'infrastructure (voiries, réseaux, etc...).

Du fait de son positionnement spatial et administratif sur le territoire de deux communautés et afin de permettre l'aménagement du site sous forme de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) il a été décidé de créer un Syndicat Mixte ayant pour objet la création et la réalisation d'une ZAC sur l'ensemble du site ainsi que son entretien et sa gestion.

Sa dénomination est : SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU SITE DE MERCY.

Les membres dudit SYNDICAT sont :

- La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL SAINT-PIERRE,
- La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE.

Dissolution du Syndicat mixte d'aménagement du site de Mercy

Par arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine en date du 26 mars 2013, il a été créé un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la Communauté d'agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de communes du Val Saint-Pierre.

L'ensemble des biens, droits et obligations du SASM sont transférés à la Communauté d'agglomération Metz Métropole qui devient par conséquent le nouvel concédant de la ZAC du Pole Santé Innovation de Mercy.

Zone d'Aménagement Concerté « ZAC DU POLE SANTE INNOVATION DE MERCY »

Aux termes d'une délibération en date du 2 juin 2010, le Comité du **SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU SITE DE MERCY** a :

- approuvé le dossier de création de la ZAC de MERCY, faisant apparaître notamment :

- le périmètre de la ZAC de 58 hectares,
- le programme global prévisionnel des constructions à édifier à l'intérieur de la zone s'élevant à 220.000 m² de Surface Hors Oeuvre Nette, destinés en particulier aux équipements hospitaliers et à des locaux d'activités,
- l'exclusion de la taxe Locale d'Équipement à l'intérieur du périmètre de la ZAC,
- pris acte de la création de la ZAC de Mercy,
- et chargé Monsieur le Président dudit SYNDICAT, ou son représentant, de l'exécution des mesures de publicité prescrites par l'article R311-5 du Code de l'Urbanisme.

Par délibération en date du 13 octobre 2011, le Comité du **SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU SITE DE MERCY** a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC DU POLE SANTE INNOVATION DE MERCY.

Vente au profit du CHR de METZ-THONVILLE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Christian ROTH, Notaire soussigné, le 31 décembre 2008 (rép. n° 13.746) la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE (CA2M)** avec siège à METZ (Moselle), 11 Boulevard Solidarité a vendu au **CENTRE HOSPITALIER REGIONAL (CHR) de METZ-THONVILLE**, une emprise foncière située sur les Territoires des Communes voisines de ARS-LAQUENEXY et de PELTRE en bordure de RD 955 (Route de Strasbourg) et les DROITS A CONSTRUIRE y attachés correspondant à une surface de SHON de 86.442m².

Acte d'apport relatif au transfert de l'opération d'aménagement de la ZAC dénommée POLE SANTE INNOVATION DE MERCY

Aux termes d'un acte reçu par Maître Christian ROTH, Notaire soussigné le 09 mars 2010 (rép. n° 14.410), la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE** a transféré au **SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU SITE DE MERCY** la PROPRIETE de l'emprise foncière de la ZAC POLE SANTE INNOVATION DE MERCY et l'ensemble des DROITS et OBLIGATIONS jusqu' alors souscrits par ladite **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE** au titre de l'opération d'aménagement du site de la ZAC dénommée POLE SANTE INNOVATION DE MERCY.

Concession d'aménagement

Par délibération en date du 14 décembre 2011 le Comité du **SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU SITE DE MERCY** a décidé de désigner la SPL SAREMM en qualité de concessionnaire d'aménagement pour la réalisation de la ZAC dénommée POLE SANTE INNOVATION DE MERCY et de lui confier en application des dispositions des articles L 300-4 et L 300-5 du Code de l'Urbanisme les tâches nécessaires à la réalisation de cette opération d'aménagement dans le cadre d'une concession d'une durée de quinze (15) années à compter de la date de signature du traité de concession.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à METZ (Moselle), du 9 février 2012 transmis pour contrôle de légalité à la Préfecture de la Moselle le 20 février 2012 a été signée entre le **SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU SITE DE MERCY**, concédant et la **SPL SAREMM**, concessionnaire, une concession d'aménagement conformément aux dispositions de l'article L 300-4 du Code de l'Urbanisme.

La durée de la concession d'aménagement a été fixée à quinze (15) années à compter de sa date de prise d'effet.

Acte d'apport relatif au transfert de l'opération d'aménagement de la ZAC dénommée POLE SANTE INNOVATION DE MERCY

Aux termes d'un acte reçu par Maître Christian ROTH, Notaire soussigné le 30 juillet 2012, le **SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU SITE DE MERCY** a transféré à la **SPL SAREMM** la **PROPRIETE** de l'emprise foncière de la ZAC POLE SANTE INNOVATION DE MERCY et l'ensemble des **DROITS et OBLIGATIONS** jusqu' alors souscrits par ledit **SYNDICAT D'AMENAGEMENT DU SITE DE MERCY** et précédemment par la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE** au titre de l'opération d'aménagement du site de la ZAC dénommée **POLE SANTE INNOVATION DE MERCY**.

II - PROGRAMME DE L'OPERATION

Le programme de l'opération est le suivant :

	BILAN	
	Nombre de m ²	Prix en €
Hôpital	86 442 m ² de SHON	35
Maternité	21 502 m ² de SHON	42
Extension hospitalière	5 660 m ² de SdP	53
Equipement	5 660 m ² de SdP	53
Bureaux	69 000 m ² de SdP ¹	150
Activités	m ² de terrain	45
Délaissés	10 528 m ² de terrain ²	
Habitat	5 745 m ² de SdP	200
Château	1	1 225 001

La répartition des droits à construire est décrite dans un tableau figurant en annexe au présent document.

¹ SdP : surface de plancher

² Cette surface est composée de la station Mettis maternité (5 638 m²) et la parcelle 1.2 (4 890 m²)

III - ETAT D'AVANCEMENT, REALISATIONS DE L'EXERCICE 2014

Etat d'avancement

Le bâtiment de l'hôpital femme mère enfant a accueilli son premier nouveau né le 24 janvier 2013. Avec les constructions de l'hôpital, c'est désormais plus de la moitié de la surface constructible de la ZAC qui est réalisée avec ces deux équipements.

Le transport en commun METTIS dessert également la ZAC depuis octobre 2013 grâce à deux arrêts.

Les bâtiments Siemens et APF sont désormais en activités.

Le village de Mercy, Zwick France et Dekra sont (ou seront prochainement) en travaux.

La voie verte desservant Mettis entre le rond point Morlanne et la Grange-aux-Bois a été réalisée en fin d'année 2014. UEM a posé pour le compte de la SAREMM la 1^{ère} partie du réseau de chauffage urbain Nord Est.

Réalisation au 31/12/14 (en € TTC)

▪ A. Etudes	Réalisations au 31/12/14	352 887 €
--------------------	---------------------------------	------------------

Les études proviennent des frais d'architecte conseil ainsi que la reprise des études réalisées par le SASM (252 325€).

▪ B. Foncier	Réalisations au 31/12/14	2 566 497 €
---------------------	---------------------------------	--------------------

La somme correspond pour 1 160 943 € à l'acte d'apport, pour 1 161 250 à l'acquisition de terrains à l'EPFL et pour 230 000 € à acquisition des terrains militaires.

▪ D. Travaux d'aménagement	Réalisations au 31/12/14	7 538 017 €
-----------------------------------	---------------------------------	--------------------

Les travaux d'aménagement correspondent à l'acte d'apport (3 659 715 €), au paiement des travaux de parachèvement de voirie (1 427 839 €), des réseaux réalisés en 2012 par le Syndicat des eaux de Verny (1 317 029 €), travaux d'espaces verts (390 950 €), réseaux secs (340 955 €) et de chauffage urbain (251 787 €).

▪ D39. TVA irrécupérable	réalisations au 31/12/14	199 602 €
---------------------------------	---------------------------------	------------------

▪ D40. Honoraires techniques	Réalisation au 31/12/14	71 404 €
-------------------------------------	--------------------------------	-----------------

Les frais de géomètre s'élèvent à 26 684€ et ceux de maîtrise d'œuvre à 32 592€.

▪ E. Frais divers	Réalisation au 31/12/14	150 661 €
--------------------------	--------------------------------	------------------

Ils sont composés essentiellement des frais liés au château de Mercy (gardiennage, maintien hors gel et réparation cheminées suite à un cambriolage) pour un montant de 98 021 € et de 19 986€ liés aux

impôts et taxes. Les frais de commercialisation (18 645€) correspondent à la mise en place de supports de communication pour promouvoir l'opération notamment un site internet.

▪ F. Frais généraux	Réalisation au 31/12/14	221 098 €
----------------------------	--------------------------------	------------------

Il s'agit de la rémunération de la SAREMM pour la conduite de l'opération. Cette rémunération est forfaitisée sur une période quinquennale.

▪ G. Frais financiers	Réalisation au 31/12/14	18 316 €
------------------------------	--------------------------------	-----------------

Intérêts liés au découvert.

RECETTES

▪ H1. Cessions de droits à construire	Réalisation au 31/12/14	2 230 848 €
--	--------------------------------	--------------------

Il s'agit des ventes à l'Association des Paralysés de France (APF), Village de Mercy (Groupe 1000 Lorraine), Zwick, SCI Stampa (Dekra).

▪ H2. Cessions de droits à construire	Réalisation au 31/12/14	1 304 870 €
--	--------------------------------	--------------------

Il s'agit des recettes de l'acte d'apport.

▪ H4. Cession de SdP CHR	Réalisation au 31/12/14	1 048 438 €
---------------------------------	--------------------------------	--------------------

Il s'agit de la vente au Centre Hospitalier Régional (CHR) du terrain d'assiette de la maternité (21 500 m² de SdP).

▪ H5. Cession de délaissés	Réalisation au 31/12/14	418 519 €
-----------------------------------	--------------------------------	------------------

Il s'agit de la vente à Metz Métropole du terrain d'assiette du Mettis.

▪ I1. Produits financiers	Réalisation au 31/12/14	926 €
----------------------------------	--------------------------------	--------------

Il s'agit des intérêts produits par la trésorerie de l'opération.

▪ K. Subventions	Réalisation au 31/12/14	2 265 523 €
-------------------------	--------------------------------	--------------------

Il s'agit d'un acompte de la subvention d'Etat au titre du CRSD (451K€) et des subventions comprises dans l'acte d'apport.

▪ M. Redevances diverses	Réalisation au 31/12/14	383 423 €
---------------------------------	--------------------------------	------------------

Il s'agit pour 94 291 € de redevances des opérateurs téléphoniques pour la location d'emplacement sur le pylône, de 124 055 € de remboursement par Metz Métropole de frais d'aménagement du rond-point Morlanne pour le passage du Mettis, de 138 538 € d'indemnisation de l'assurance du château de Mercy.

IV - BILAN ET SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS FINANCIERS

Compte tenu de l'ensemble des dispositions évoquées ci-dessus, le bilan global actualisé est équilibré à hauteur de 19 823 246 € HT. Il comporte une participation du SASM à l'équilibre du bilan de 888 626 € (dont le financement est assuré par la subvention du Conseil Général de 1 329 458 € reçue par le SASM et non transférée à la SAREMM).

DEPENSES (EN €)		RECETTES (EN €)	
ETUDES	894 445	CESSIONS	15 893 719
FONCIER	2 563 993	PRODUITS FINANCIERS	926
TRAVAUX D'AMENAGEMENT	14 066 470	SUBVENTIONS	2 586 343
FRAIS DIVERS	596 919	PARTICIPATIONS	888 626
FRAIS GENERAUX	1 172 003	RECETTES DIVERSES	453 631
FRAIS FINANCIER	529 415		
TOTAL	19 823 246	TOTAL	19 823 246

Trésorerie

La trésorerie de l'opération au 31/12/14 est de 265 914€.

Avances de trésorerie

Le SASM a versé une avance de trésorerie d'un montant de 1 330 000 € en 2013.

Les échéances de remboursement de l'acte d'apport ont été transformées en avances de trésorerie pour un montant de 1 954 305,18 €. Il est convenu entre les parties l'échéancier de remboursement suivant :

- Décembre 2018 = 390 861,04 €
- Décembre 2019 = 586 291,55 €
- Décembre 2020 = 977 152,59 €

V- EVOLUTIONS NOTABLES DES POSTES DU BILAN (en K€ HT)

DEPENSES (HT) :

Frais divers

Bilan 2013 :	503 108
Bilan 2014	<u>596 919</u>
Différence	+ 93 811

La hausse des frais divers est due à la non commercialisation du château de Mercy qui entraîne des frais d'entretien (hors gel, gardiennage) et à la réparation de cheminées suite à un cambriolage.

RECETTES (HT) :

Cessions

Bilan 2013 :	15 963 719
Bilan 2014	<u>15 893 719</u>
Différence	- 70 000

La baisse des produits de cession s'explique par une dépréciation du prix du château de Mercy du fait que SAREMM a été indemnisé d'un cambriolage du château de Mercy (cheminées) sans que le bien n'ait fait l'objet de réparation.

Recettes diverses

Bilan 2013 :	286 956
Bilan 2014	<u>453 631</u>
Différence	+ 166 675

La hausse des recettes diverses est due principalement (135 538 €) aux indemnités Allianz pour les sinistres survenues au château de Mercy.

VI - PERSPECTIVES 2015

Prévisions de dépenses et recettes 2015

Les prévisions globales ont été établies sur une hypothèse de clôture de la ZAC en 2027.

Pour 2015, les principales recettes et dépenses concernent :

Travaux :

- ✓ Paiement du reliquat d'aménagement de la voie verte entre Mercy et la Grange-aux-Bois

Recettes :

- ✓ Cession du terrain aux Ambulances Hunault
Vente de la parcelle 2.1 d'une contenance d'environ 4 300 m² et un projet de bâtiment ambulancier vendu à un prix de 45 € HT/m² de terrain soit 193 500 € HT.
- ✓ Cession du terrain du complément de parking personnel du CHR (lot 1.2) d'environ 4 890 m² au prix de 20€ HT /m² soit 97 800 € HT.
- ✓ Solde de la subvention CRSD de l'Etat (320 K€)

VII - PROPOSITIONS DE DECISIONS A ACTER PAR LE CONCEDANT

- ✓ Approbation du bilan prévisionnel présenté par la SAREMM ;

Compte tenu de l'ensemble des dispositions évoquées ci-dessus, le bilan global actualisé est équilibré à hauteur de 19 823 246 € HT.

Superficie totale des parcelles commercialisables de la ZAC : 390 364 m²

Superficie totale des parcelles commercialisables de la ZAC hors CHR : 244 688 m²

Vente de droits à construire	Convention de concession (SHON)	Réalisés au 31/12/14	Prévisions	Unités	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Au-delà
Hopital de Mercy	86 442	86 442	0	m ² de SHON							
Maternité	21 502	21 502	21 502	m ² de SHON							
Extension hospitalière	6 000	0	5 660	m ² de SdP		2 000			3 660		
Equipement	6 000	0	5 660	m ² de SdP						5 660	
Logements	6 384	0	5 745	m ² de SdP		2 000		2 000		1 745	
bureaux / activités	74 875	10 307	60 233	m ² de SdP	1 000	3 600	3 600	3 600	3 600	6 000	38 833
TOTAL	201 203	118 251	98 800		1 000	7 600	3 600	5 600	7 260	13 405	38 833
Vente d'immeuble et de terrains											
Château	1	0	1			1					
Extension stationnement (lot 1.2)	0	0	4 890		1						
Arrêt Mettis maternité	2 957	1	16 952								

Nota bene : le dossier de réalisation de la ZAC prévoit une SHON théorique comprise entre 180 000 et 240 000 m² de SHON.

Détail des ventes

	Vente
Hopital de Mercy	86 442 m ² de SHON vendus le 31/12/2008
Maternité	21 502 m ² de SHON vendus le 24/01/2013
Emprise Mettis	16 952 m ² de terrain vendus le 21/11/2013
SCI Mercy Invest	951 m ² de SHON vendus le 11/10/2012
APF	1730 m ² de SHON vendus le 24/07/2013
Groupe 1000	6 900 m ² de SDP signé le 12/06/2014
Zwick	726,30 m ² de SdP signé le 04/09/2014
Dekra	745 m ² de SdP signé le 11/12/2014

010 ZAC DU POLE SANTE INNOVATION MERCY

SAREMM

TABLEAU DES CESSIONS

Numéro de cession : à partir de "A010001" jusqu'à "A010999"

Date de l'acte : à partir du 01/01/2014 (inclus) jusqu'au 31/12/2014 (inclus)

PAGE: 1

12/05/2015

Propriétaire : SAREMM

Cession n° A010003		Mode cession :		Nature de l'acte : Notarié		N° de l'acte :		
Nouvel acquéreur : SARL GROUPE 1000 DEVELOPPEMENT		Date de l'acte de vente ou de l'ordonnance : 12/06/2014		Prix de vente T.T.C. : 1 584 453,84 €		Estimation France Domaine : 0,00 €		
Bureau des hypoth. : -		Volume et numéro :		Observations :				
Date de publication : / /		Notaire / Collectivité : ROTH - M° ROTH Ch.		Ancien propriétaire :				
				Prix d'achat T.T.C. :		0,00 €		
Cad.	Commune	Sect. - Num. / Immeubl	Bât.	Esc.	Etage	Lot	Lieudit ou référence cadastrale	Contenance (m²)
Oui	57031 ARS LAQUENEXY	21	64				Zac de Mercy	1 813
Oui	57031 ARS LAQUENEXY	21	65				Zac de Mercy	538
Oui	57031 ARS LAQUENEXY	22	75				Zac de Mercy	316
Oui	57031 ARS LAQUENEXY	22	77				Zac de Mercy	5 747
Oui	57534 PELTRE	8	136				Zac de Mercy	7 241

Total : 15 655

Cession n° A010010		Mode cession :		Nature de l'acte : Notarié		N° de l'acte :		
Nouvel acquéreur : Ste ZWICK FRANCE 1650 m2		Date de l'acte de vente ou de l'ordonnance : 04/09/2014		Prix de vente T.T.C. : 128 544,90 €		Estimation France Domaine : 0,00 €		
Bureau des hypoth. : -		Volume et numéro :		Observations :				
Date de publication : / /		Notaire / Collectivité : ROTH - M° ROTH Ch.		Ancien propriétaire :				
				Prix d'achat T.T.C. :		0,00 €		
Cad.	Commune	Sect. - Num. / Immeubl	Bât.	Esc.	Etage	Lot	Lieudit ou référence cadastrale	Contenance (m²)
Oui	57031 ARS LAQUENEXY	22	79				Zac de Mercy	1 650

Total : 1 650

TABLEAU DES CESSIONS
Numéro de cession : à partir de "A010001" jusqu'à "A010999"
Date de l'acte : à partir du 01/01/2014 (inclus) jusqu'au 31/12/2014 (inclus)

Cession n°	A010012	Mode cession :					Nature de l'acte : Notarié	N° de l'acte :		
Nouvel acquéreur :	SCI STAMPA (DEKRA) 1610 m2		Date de l'acte de vente ou de l'ordonnance :				11/12/2014	Prix de vente T.T.C. :	132 257,42 €	
Bureau des hypoth. :	-						Estimation France Domaine :	0,00 €		
Date de publication :	_/_/____		Volume et numéro :				Observations :			
Notaire / Collectivité :	ROTH - M* ROTH Ch.									
Ancien propriétaire :									Prix d'achat T.T.C. :	0,00 €
Cad.	Commune	Sec. - Num. / Immeubl	Bât.	Esc.	Etage	Lot	Lieu dit ou référence cadastrale			Contenance (m²)
Oui	57534 PELTRE	8 141					Zac de Mercy			1 610

010 ZAC DU POLE SANTE INNOVATION MERCY

SAREMM

TABLEAU DES ACQUISITIONS

Numéro d'acquisition : à partir de "F010001" jusqu'à "F010999"

Date de l'acte : à partir du 01/01/2014 (inclus) jusqu'au 31/12/2014 (inclus)

PAGE 1
12/05/2015

© SCRIBE

Aucune acquisition

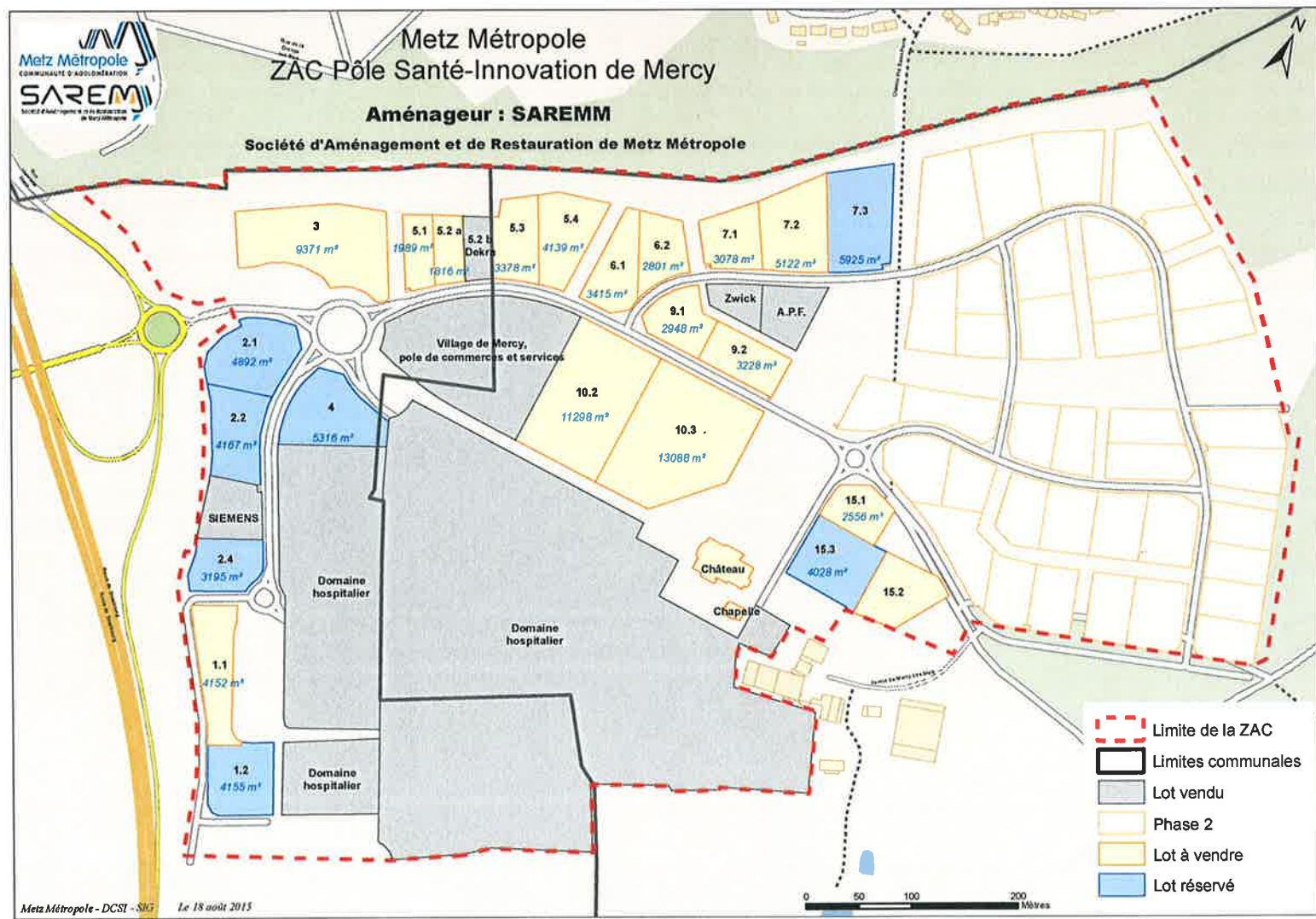
Total édition : 0 m²



Metz Métropole ZAC Pôle Santé-Innovation de Mercy

Aménageur : SAREMM

Société d'Aménagement et de Restauration de Metz Métropole




- Limite de la ZAC
- Limites communales
- Lot vendu
- Phase 2
- Lot à vendre
- Lot réservé

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 28 septembre 2015.</i>		Contrôle de légalité
Point 9 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – Exercice 2014.	1	
<i>Annexe</i> : Synthèse.	1	
<i>Annexe</i> : Rapport MM.	1	
<i>Annexe</i> : Rapport HAGANIS.	1	
Point 10 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – Exercice 2014.	1	
<i>Annexe</i> : Synthèse.	1	
<i>Annexe</i> : Rapport MM.	1	
<i>Annexe</i> : Rapport HAGANIS.	1	
Point 11 – DSP pour le transport urbain de voyageurs : rapport annuel 2014.	1	
<i>Annexe</i> : Synthèse.	1	
<i>Annexe</i> : Rapport TAMM.	1	
Point 12 – Prise en charge par MM du coût de l'abonnement de transport Le Mel' pour certains élèves scolarisés en primaire.	1	
Point 13 – Metz à Vélo : attribution d'une subvention pour 2015 et signature d'une convention d'objectifs et de moyens.	1	
<i>Annexe</i> : convention.	1	
Point 14 – Lancement de l'Enquête Ménages Déplacements Grand Territoire à l'échelle du SCoTAM.	1	
Point 15 – ZAC "Pôle Santé-Innovation de Mercy" : approbation du compte-rendu financier annuel à la collectivité.	1	
<i>Annexe</i> : Tableaux.	2	
<i>Annexe</i> : Note de conjoncture année 2014.	1	
<i>Annexe</i> : Tableaux de cession de droits à construire.	3	
<i>Annexe</i> : Plan.	1	
Point 16 – ZAC du Parc du Technopôle : agrément de MM concernant les modalités de cession d'une partie de l'îlot K.	1	
<i>Annexe</i> : Plan de situation.	1	
Nombre total des actes transmis : 8 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 29 septembre 2015
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL